



PRINTEMPS 2021 | VOLUME 12

MISE À JOUR SUR LE RRSPNB

ÉDITION POUR LES PARTICIPANTS ACTIFS

DANS CE NUMÉRO

- 1 | ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION VIRTUELLE 2021 DU RRSPNB
- 2 | MISE À JOUR DU SYSTÈME D'ADMINISTRATION DES PENSIONS
- 2 | PRÉSENTATIONS VIDÉO DU RRSPNB
- 3 | MISE À JOUR DE VOTRE CONSEIL DES FIDUCIAIRES
- 3 | VOTRE ÉTAT DES PRESTATIONS DE RETRAITE DE L'EMPLOYÉ
- 4 | RACHAT DE PÉRIODES DE SERVICE ANTÉRIEUR
- 4 | BULLETINS SANS PAPIER
- 5 | RAPPORT SUR LES INVESTISSEMENTS
- 7 | ÉVÉNEMENTS DE LA VIE : METTRE FIN À UNE RELATION CONJUGALE
- 7 | MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

COORDONNÉES

PAR LA POSTE :

Conseil des fiduciaires du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick

a/s de Vestcor

C.P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

PAR TÉLÉPHONE :

1-800-561-4012 (sans frais)

506-453-2296 (Fredericton)

PAR COURRIEL : info@vestcor.org

ISBN 978-1-4605-2765-8



ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION VIRTUELLE 2021 DU RRSPNB

QUAND?

Le 30 septembre 2021, 12 h (midi) - 13 h

OÙ?

En ligne en webdiffusion avec une option téléphonique

POURQUOI DEVRIEZ-VOUS Y ASSISTER?

C'est l'occasion d'en apprendre davantage sur :

- la santé financière de votre régime, y compris les résultats financiers et la viabilité financière;
- les éléments de base de votre régime;
- les répercussions possibles sur votre pension des divers événements dans votre vie;
- votre conseil des fiduciaires et son rôle.

Inscrivez-vous dès maintenant à

vestcor.org/AAI2021RRSPNB



Quelques questions des réunions précédentes...

Quelles dispositions ont été prises pour assurer un niveau élevé de confiance dans le fait que les pensions des retraités actuels sont protégées contre les récessions majeures?

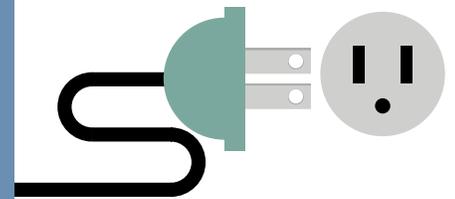
Notre gestionnaire de placements, Vestcor, aide le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) à élaborer un portefeuille conçu pour être moins risqué, tout en réalisant les rendements à long terme requis par le régime. Ils le font en utilisant des stratégies qui ont une volatilité attendue beaucoup plus faible que les approches d'investissement habituelles. Par conséquent, pendant les années où les marchés augmentent de façon considérable, votre régime peut produire des rendements légèrement inférieurs à ceux d'autres fonds de pension plus risqués. À l'inverse, le portefeuille à faible risque de votre régime serait plus susceptible de surpasser les autres fonds de pension plus risqués pendant des périodes de marché plus instables, comme en cas de récession.

Pensez-vous que le rajustement au coût de la vie (RCV) de 1,46 % est raisonnable compte tenu de la pandémie et de l'augmentation considérable du coût de l'habitation, de la nourriture, des services, etc.? À mon avis, ce n'est pas suffisant.

Le conseil des fiduciaires doit respecter les modalités précises énoncées dans la Politique de financement pour accorder le RCV. Conformément à la politique de financement, il est impossible d'accorder un RCV supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année se terminant le 30 juin précédant la date d'entrée en vigueur de l'attribution. Cette augmentation de l'IPC était égale à 1,46 % et, par conséquent, le RCV maximum qui était admissible selon les modalités de la Politique de financement du Régime a été fourni.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section « Explication de l'augmentation du coût de la vie » sous « Dernières actualités et information » à l'adresse vestcor.org/RRSPNB.

Pour un résumé complet de la période des questions et réponses de l'Assemblée annuelle d'information de 2020, visitez le site vestcor.org/AAI2020RRSPNB



Nous reconnaissons que certains membres ont eu des difficultés techniques à accéder à notre Assemblée annuelle d'information virtuelle 2020, particulièrement en ce qui concerne l'option téléphonique. Nous tenons à vous assurer que nous travaillons avec nos fournisseurs de services pour garantir une meilleure expérience pour tous les membres en 2021.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce bulletin est une publication au nom du conseil des fiduciaires du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.



MISE À JOUR DU SYSTÈME D'ADMINISTRATION DES PENSIONS

Notre administrateur de régime de pension, Vestcor, a modernisé récemment son système d'administration des pensions. Le système antérieur était devenu obsolète par rapport à d'autres systèmes modernes. Une mise à niveau a été effectuée pour assurer la sécurité des données et améliorer l'efficacité.

Le système a été mis en œuvre avec succès au cours du deuxième semestre de 2020 dans un environnement difficile en raison de la pandémie de COVID-19. Des améliorations au processus doivent toujours être déterminées, mais le travail pour résoudre avec diligence les problèmes en suspens se poursuit.

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS?

Le nouveau système permettra à notre administrateur de régime de pension de servir tous les participants plus efficacement. Nous espérons que cette amélioration du système améliorera votre expérience.

PRÉSENTATIONS VIDÉO DU RRSPNB

Certains membres ont peut-être eu l'occasion par le passé d'assister à des présentations d'employés effectuées par notre administrateur des services de pension (Vestcor). Saviez-vous que ces présentations sont également disponibles en ligne sous forme vidéo à vestcor.org/rrspnb?

Les présentations sont réparties par sujet, qui comprend *les prestations accumulées dans le cadre du RRSPNB, les formes de pension, le suivi de votre prestation de retraite*, et bien plus encore. Regardez-les dans l'ordre ou choisissez les sujets qui vous intéressent le plus! Vous pouvez également les trouver en recherchant Vestcor sur YouTube.



MISE À JOUR DE VOTRE CONSEIL DES FIDUCIAIRES

Beaucoup de choses ont changé dans le monde en 2020. Nous avons tous été touchés d'une manière ou d'une autre, tant personnellement que professionnellement, par la pandémie de COVID-19. Malgré ce bouleversement, nous sommes heureux d'annoncer que votre régime est resté résilient. Les fonds du RRSPNB ont pu résister à la volatilité du marché que nous avons observée cette année. Cette situation est attribuable en partie au fait que votre régime utilise une approche moins risquée que celle d'autres fonds de pension. Une forte reprise du marché au cours du deuxième semestre a aidé le RRSPNB à voir ses actifs d'investissement augmenter de 412 millions de dollars en 2020. Plus important encore, les rendements à long terme du régime continuent de dépasser ce qui est nécessaire pour maintenir le fonds en santé et bien financé. Vous trouverez d'autres renseignements à la page 5 du rapport sur les placements.

Nous tenons également à prendre un moment pour reconnaître notre préoccupation à l'égard des questions soulevées récemment dans le volume II du Rapport de la vérificatrice générale de 2020 (février 2021). Comme vous le savez peut-être, le Bureau du vérificateur général a demandé un accès complet aux dossiers de notre fournisseur de services d'administration et de gestion de placements, Vestcor. Étant donné que Vestcor est la propriété conjointe du RRSPNB et du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB), la vérificatrice générale a demandé que le conseil des fiduciaires du RRSPNB ordonne à Vestcor de fournir à son bureau l'accès demandé. Nous avons respectueusement refusé ces demandes. En vertu de la Loi sur Vestcor, il est expressément indiqué que Vestcor est une société à but non lucratif entièrement indépendante, et non un mandataire de la Couronne. Par conséquent, Vestcor ne relève pas du mandat de la vérificatrice générale. Même si un certain nombre de membres de votre conseil des fiduciaires ont été nommés par le gouvernement provincial, notre obligation fiduciaire et notre responsabilité vous incombent, les membres du RRSPNB. Nous sommes légalement engagés à agir en tant qu'organisme indépendant et notre seul devoir est d'agir dans l'intérêt supérieur du Régime et de ses membres. Le RRSPNB et Vestcor ont tous deux un processus d'audit externe rigoureux qu'ils suivent. Les résultats de ces audits sont disponibles dans les rapports annuels respectifs du RRSPNB et de Vestcor. Le rapport annuel de Vestcor est disponible sur vestcor.org/rapportsannuels. Vous pouvez trouver le rapport annuel du RRSPNB et lire notre réponse complète à la demande de la vérificatrice générale à vestcor.org/rrspnb.



Ce bulletin est pour vous, et nous voulons nous assurer qu'il soit une ressource précieuse pour vous. Y a-t-il des éléments du RRSPNB qui ne sont pas clairs? Y a-t-il de l'information relative au régime qui vous concerne et qui, selon vous, pourrait être utile aux autres? Nous sommes à l'écoute! Écrivez-nous à l'adresse info@vestcor.org dès aujourd'hui. Assurez-vous de mentionner le bulletin du RRSPNB dans la ligne d'objet.



VOTRE ÉTAT DES PRESTATIONS DE RETRAITE DE L'EMPLOYÉ

Si vous étiez un membre actif du RRSPNB en 2020, vous recevrez votre état des prestations de retraite des employés de 2020 ce printemps. Le présent état vous fournit des montants de pension estimatifs à jour en date du 31 décembre 2020. Votre état comprend également les renseignements dont vous avez besoin pour utiliser les calculateurs des estimations de pension, à l'adresse vestcor.org/calculatrice.

Si vous avez besoin d'aide pour votre état, un guide intitulé Pour bien comprendre l'état des prestations de retraite de l'employé(e) lui sera joint. Ce guide est également accessible à partir de la page vestcor.org/rrspnb, sous « Livrets ».

RACHAT DE PÉRIODES DE SERVICE ANTÉRIEUR

Le rachat de périodes de service antérieur peut être un excellent moyen pour vous d'augmenter vos prestations de pension lorsque vous prenez votre retraite. L'article suivant est conçu pour répondre à certaines des questions les plus fréquemment posées et pour souligner comment le rachat de service effectué dès que possible vous sera probablement bénéfique.

QUEL EST LE COÛT?

Pour la plupart des types de rachat de service, le coût de rachat est généralement **le plus élevé** des montants suivants :

- les cotisations de retraite manquées (sur la base du taux de cotisation actuel et de votre salaire actuel);
- la valeur de terminaison ajustée (un calcul actuariel qui reflète le coût réel pour le RRSPNB de fournir vos prestations rachetées à la retraite; il est fondé sur un certain nombre d'hypothèses du régime et d'autres facteurs, comme l'âge et le salaire).

Un livret complet d'informations intitulé *Renseignements supplémentaires sur le rachat de service du RRSPNB* est disponible à vestcor.org/rachat-rrspnb.

COMMENT PUIS-JE FAIRE UNE DEMANDE DE RACHAT DE SERVICE?

Les rachats de périodes de service antérieur ne peuvent être effectués que pendant que vous contribuez activement au RRSPNB. Afin d'obtenir un calcul d'estimation pour rachat de service officiel, veuillez remplir un formulaire de demande de rachat de service avec un agent des ressources humaines ou de la paie. Par la suite, votre demande sera soumise à Vestcor aux fins de traitement. Une fois que vous aurez reçu votre calcul d'estimation pour rachat de service, vous aurez 90 jours pour faire votre choix d'opter pour le rachat de service.

Une fois que vous avez choisi de racheter votre service, celui-ci peut être payé en un **paiement forfaitaire** incluant un chèque personnel, mandat, transfert direct de fonds provenant d'un REER ou utilisation (en totalité ou en partie) de votre allocation de retraite ou de votre indemnité de départ (avec certaines restrictions).

QUELS TYPES DE SERVICES PEUVENT ÊTRE RACHETÉS?

Période de service pour laquelle vous avez reçu un remboursement provenant d'un des régimes de retraite suivants :

- RRSPNB / l'ancien régime de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* (LPRSP)
- Certaines périodes de service pour lesquelles vous avez reçu un remboursement d'un autre régime de retraite provincial (par exemple, le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick), du gouvernement du Canada (y compris toute société ou agence de la Couronne) ou d'un gouvernement d'une province ou d'un territoire au Canada.

Autres périodes de service antérieur, qui comprennent (mais sans s'y limiter) :

- Période de service antérieur non cotisé (temps plein ou temps partiel)
- Congé sans solde autorisé (p. ex., congé de maternité) – sujet aux maximums permis par l'Agence du revenu du Canada (ARC)
- Période d'attente pour invalidité de longue durée (limité au service après 1992)
- Service en tant que député (limité au service après 1991)

Pour une liste complète des types de service qui peuvent être rachetés, veuillez consulter le livret du RRSPNB à vestcor.org/rrspnb.

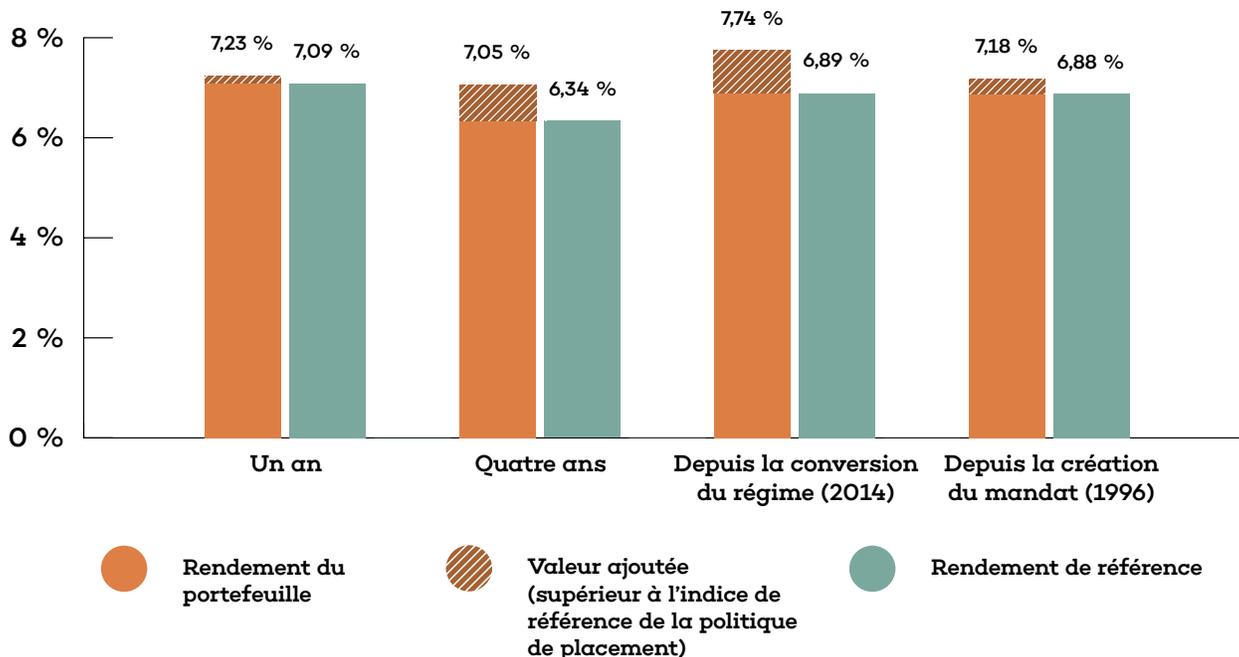
BULLETINS SANS PAPIER

Votre bulletin sur le régime de pension est un outil important pour votre conseil des fiduciaires pour communiquer des informations à jour concernant le régime. Notre objectif est de fournir aux participants des renseignements qui leur sont utiles, qu'il s'agisse de mises à jour aux documents constitutifs du RPENB (voir la page 7) et des rapports sur les placements (voir la page 5), ainsi que de l'information générale pour les aider à tirer le maximum de leur régime.

Nous comprenons que ce ne sont pas tous les participants au RRSPNB qui désirent recevoir le bulletin, mais la *Loi sur les prestations de pension* (Nouveau-Brunswick) exige que les participants reçoivent cette information. Bien qu'il ne soit pas possible de vous désabonner du bulletin, nous encourageons les participants qui reçoivent une version papier de s'inscrire à la version électronique du bulletin en remplissant le court formulaire que vous trouverez à vestcor.org/bulletins.



RENDEMENT DES PLACEMENTS (AU 31 DÉCEMBRE 2020)



À la suite de la volatilité qui a caractérisé la première moitié de 2020, les marchés financiers internationaux ont rebondi avec vigueur après la réaction négative marquée à l'éclosion de la pandémie de COVID-19 au cours de la deuxième moitié. Bien que les marchés financiers aient continué de se renforcer depuis les élections américaines du 3 novembre dernier et qu'un programme mondial de vaccination contre la COVID-19 suscite beaucoup d'espoir, de grandes incertitudes et des défis importants guettent les marchés.

Au 31 décembre, le programme de placement du RRSPNB, bien diversifié, a enregistré un rendement cumulatif positif de 7,23 %, avec un rendement élevé au deuxième semestre, soit un rendement de 7,10 %. À long terme, le rendement annualisé sur quatre ans de 7,05 % et le rendement de 7,18 % depuis 1996, début de la période de gestion par Vestcor, se sont maintenus au-delà du taux d'actualisation de 4,75 % utilisé par l'actuaire indépendant. Les rendements supérieurs au taux d'actualisation augmentent la capacité du régime à verser des prestations dans le futur.

ACTIFS DE PLACEMENT

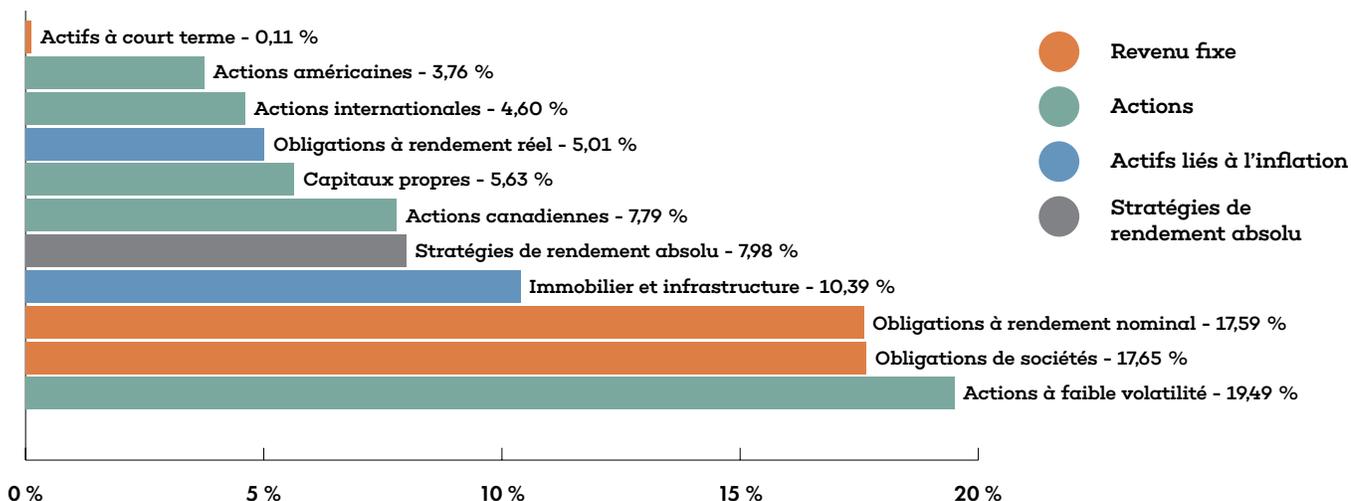
La juste valeur des actifs de placement du RRSPNB au 31 décembre 2020 s'établissait à 8,746 milliards de dollars, en hausse de 412 millions de dollars par rapport à la juste valeur des actifs au 31 décembre 2019.

COMPOSITION DE L'ACTIF

Les pondérations de la composition de l'actif du RPENB se sont maintenues assez près des cibles de la politique de placement au cours de l'année. Le diagramme de la page suivante illustre la composition de l'actif au 31 décembre 2020 et la diversification des actifs de placement du régime.

RAPPORT SUR LES INVESTISSEMENTS (SUITE)

Ventilation de la composition de l'actif au 31 décembre 2020



APERÇU DE LA SITUATION DU MARCHÉ

Malgré les perturbations économiques importantes et constantes causées par la pandémie de COVID-19, les marchés des actions ont entrepris leur vigoureuse reprise à la fin de mars. Au 31 décembre, l'indice S&P 500 avait généré un rendement annuel de plus de 18 % en dollars américains pour les investisseurs même si, à un certain point, il avait enregistré une diminution de 30 % depuis le début de l'année.

Compte tenu de la situation économique actuelle et de l'état des marchés, les perspectives demeurent incertaines pour les investisseurs. Comme pour les comptes rendus précédents, les évaluations se maintiennent à l'extrémité supérieure de la fourchette historique. Le prix des actions se situe à un niveau qui n'a pas été observé depuis la bulle technologique de 1999-2000, et même si les rendements des obligations ont augmenté par rapport aux bas niveaux enregistrés en 2020, les rendements prospectifs pour ceux qui investissent dans les obligations demeurent dans l'ensemble bien inférieurs aux moyennes à long terme. Il semble que les portefeuilles pondérés standards composés à 60 % d'actions et à 40 % d'instruments à taux fixe ne produiront pas des rendements comparables à leurs moyennes à long terme si on les mesure à partir de janvier 2021. Pour assurer une réussite à long terme, il faudra miser sur des sources diversifiées et à faible risque de rendement amélioré pour structurer des portefeuilles qui maximisent la diversification et limitent le risque de perte en cas de baisse.

Pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des perspectives du marché pour cette période, consultez les mises à jour du marché trimestrielles fournies par Vestcor à vestcor.org/miseajourdumarche.

DÉFINITIONS UTILES

Composition de l'actif : ventilation des actifs de placement d'un fonds ou d'un portefeuille.

Actions : titres de placement qui représentent une participation dans un élément d'actif, par exemple les actions dans une société ou des biens réels.

Taux d'actualisation : taux auquel la valeur des flux de trésorerie d'un élément d'actif est actualisée pour déterminer la valeur actuelle de cet élément d'actif. Dans un fonds de pension, taux de rendement net hypothétique du placement dont le fonds a besoin pour obtenir un rendement positif prudent à long terme. Le taux d'actualisation d'un fonds de pension est déterminé par l'actuaire indépendant du régime et est généralement indiqué dans la politique de placement du fonds.

Taux de rendement brut : rendement avant la déduction des frais, par exemple les frais de gestion de placements.

Énoncé des politiques de placement : document juridique qui décrit les politiques et les procédures de placement d'un fonds.

Pour des définitions encore plus utiles, vous pouvez trouver un glossaire des termes relatifs au RRSPNB sur vestcor.org/glossaire.

ÉVÉNEMENTS DE LA VIE :

METTRE FIN À UNE RELATION CONJUGALE

Au cours de votre carrière, il se peut que vous viviez de nombreux changements sur les plans professionnel et personnel. Si vous vivez une séparation ou un divorce, votre pension pourrait être touchée.

Votre pension est l'un des actifs qui peuvent être divisés dans le cas d'une séparation ou d'un divorce et elle peut être incluse dans le règlement définitif entre vous et votre ancien partenaire.

Le RRSPNB permet de transférer une partie des avoirs de retraite à un ex-conjoint à la suite d'une rupture du mariage ou d'une union de fait. Les prestations acquises dans le régime de pension **pendant votre mariage ou cohabitation** peuvent être incluses dans le partage des actifs matrimoniaux.

Visitez le site vestcor.org/événements-de-la-vie. Vous y trouverez des ressources importantes, notamment un livret d'information qui explique en détail les règles de votre régime en ce qui concerne le partage des prestations de pension en cas de rupture de mariage ou d'union de fait, la manière dont les calculs sont effectués et d'autres facteurs importants à considérer. Vous trouverez également d'autres événements de la vie comme *la planification de la retraite, le départ de votre emploi, le retour au travail après un congé*, etc.



MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension* (Nouveau-Brunswick) exige que les participants reçoivent une mise à jour de toute modification apportée aux documents régissant le RRSPNB. À cet effet, le conseil des fiduciaires aimerait vous informer des modifications suivantes qui ont été déposées auprès du surintendant des pensions :

- le texte du RRSPNB a été modifié de façon à inclure 1,46 % du RCV accordé à compter du 1^{er} janvier 2021;
- l'Énoncé de politique de placement du RRSPNB a été modifié pour tenir compte des changements mineurs apportés à la composition des actifs;
- la Politique de financement du RRSPNB a été modifiée afin de clarifier la section du plan d'utilisation de l'excédent de financement.

Les versions à jour des documents constitutifs sont disponibles sur le site Web suivant : vestcor.org/rrspnb.